



## OBLIGATIONS DE DECLARER

### Qu'est-ce que l'obligation de déclarer?

Si vous faites une **demande** de prestation **ou** si vous **bénéficiez d'une prestation**, vous êtes légalement tenu de nous signaler tout changement au cours du délai imparti à cet effet.

L'obligation de déclarer s'applique dès le jour où vous faites une demande de prestation.

L'obligation de déclarer s'applique également à votre représentation légale et judiciaire.

### Quels changements doivent être signalés?

La présente fiche d'information vous donne un aperçu des modifications que vous devez nous signaler rapidement et sans demande préalable.

Cela concerne les modifications qui affectent votre droit aux prestations ou le montant de la prestation.

En cas de perception de

- supplément compensat
- prime d'indemnité compensatoire/prime de retraite
- majoration pour enfants
- allocation transitoire
- prime octroyée aux proches,

vous devez également nous signaler tout changement affectant vos **proches**.

### Conséquences en cas de violation de l'obligation de déclarer:

Si vous avez perçu à tort des prestations

- car vous avez délibérément fourni des informations erronées
- en passant délibérément sous silence des faits essentiels, ou
- en violant l'obligation de déclarer,

vous êtes tenu de rembourser ces prestations.

Vous êtes également tenu de rembourser toute prestation à partir du moment où vous auriez dû vous rendre compte qu'elle ne vous était pas due ou que son montant ne correspondait pas à celui que vous auriez dû percevoir (par exemple, un versement manifestement trop élevé).

Toute information **incomplète** et **incorrecte** ainsi que **tout non-respect de l'obligation de déclarer** peuvent avoir des conséquences juridiques

## CE QUE VOUS DEVEZ TOUJOURS SIGNALER:

### Délai de déclaration : 2 semaines

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Changement de nom   | <input type="checkbox"/> Modifications de la couverture d'assurance maladie nationale ou étrangère   |
| <input type="checkbox"/> Changement de résidence   | <input type="checkbox"/> Peine d'emprisonnement, détention préventive ou placement dans un centre médico-légal, dans un établissement pour délinquants nécessitant une désintoxication ou dans un établissement pour récidivistes dangereux. |
| <input type="checkbox"/> Changement de l'état civil (p. ex. mariage, partenariat enregistré, divorce)  |  |
| <input type="checkbox"/> Naissance d'un enfant   |  |
| <input type="checkbox"/> Demande / Attribution / Montant / Modification / Suppression de toute autre pension ou rente nationale ou étrangère |  |

### Délai de déclaration : 7 jours

#### Début / Interruption / Cessation d'ACTIVITÉS et attribution / montant / modification de REVENUS

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Activité salariée ou indépendante   | <input type="checkbox"/> Participation en tant qu'actionnaire tacite  |
| <input type="checkbox"/> Permis d'exploitation   | <input type="checkbox"/> Exploitation agricole / forestière   |
| <input type="checkbox"/> Autorisation d'exercer  | <input type="checkbox"/> Mandat public / fonction politique (par exemple en tant que maire, conseiller municipal, fonctionnaire à la Chambre de commerce) |
| <input type="checkbox"/> Participation à<br>→ des sociétés de personnes (société en nom collectif, société en commandite)<br>→ des sociétés de droit civil | <input type="checkbox"/> Droit aux indemnités de maladie  |
| <input type="checkbox"/> Participation en tant que gérant de Sàrl au capital social  | <input type="checkbox"/> Indemnité de compensation des congés payés (indemnité de congés payés, indemnité compensatrice de congés payés)                  |
| <input type="checkbox"/> Nomination au poste de gérant ou de fondé de pouvoir en tant qu'associé de SàRL   | <input type="checkbox"/> Indemnité de licenciement  |



**VOUS DEVEZ ÉGALEMENT DÉCLARER SI VOUS DEMANDEZ OU PERCEVEZ LES PRESTATIONS SUIVANTES :**

**Indemnité compensatoire, prime d'indemnité compensatoire / prime de retraite - Délai de déclaration: 2 semaines**

**Vous devez également déclarer toutes les informations se rapportant à vos proches !**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Changement en matière de situation familiale</li> <li><input type="checkbox"/> Modification des conditions de logement</li> <li><input type="checkbox"/> Fin du ménage commun avec le (la) conjoint (e) ou le (la) partenaire enregistré(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Toute modification de l'autorisation de séjour</li> <li><input type="checkbox"/> Transfert du séjour à l'étranger (y compris les séjours temporaires)</li> <li><input type="checkbox"/> Tout séjour à l'étranger, y compris les voyages à l'étranger à venir</li> <li><input type="checkbox"/> Décès du (de la) conjoint(e), du (de la) partenaire enregistré(e), de l'enfant</li> <li><input type="checkbox"/> Bénéfice d'intérêts provenant, par exemple, de comptes épargne, de titres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Attribution / Montant / Modification / Suppression           <ul style="list-style-type: none"> <li>→ de tous les revenus</li> <li>→ des revenus des personnes qui vous versent ou devraient vous verser une pension alimentaire</li> <li>→ d'un droit d'habitation, de nourriture gratuite et de droits à la retraite, d'un usufruit et de prestations en nature</li> <li>→ de revenus provenant de la garantie de rémunération en cas d'insolvabilité (indemnité de préavis, indemnité de perte)</li> <li>→ de valeurs unitaires des terres agricoles et forestières</li> <li>→ d'autres revenus provenant de la location, du crédit-bail ou de la cession d'appartements, de bâtiments commerciaux, de maisons ou de terrains</li> </ul> </li> </ul> |
|--|---|

**Allocation de soins - Délai de déclaration : 4 semaines**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Séjours dans un établissement hospitalier, un établissement de cure ou un centre de rééducation aux frais d'une institution d'aide sociale nationale ou étrangère, de l'État fédéral ou d'un établissement de soins de santé</li> <li><input type="checkbox"/> Toute modification de l'autorisation de séjour</li> <li><input type="checkbox"/> Transfert du séjour à l'étranger (y compris les séjours temporaires)</li> <li><input type="checkbox"/> Tout séjour à l'étranger, y compris les voyages à l'étranger à venir</li> <li><input type="checkbox"/> Admission dans un établissement de soins</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Amélioration significative de l'état de santé</li> <li><input type="checkbox"/> Attribution / Montant / Modification / Suppression d'une           <ul style="list-style-type: none"> <li>→ prestation nationale ou étrangère similaire à l'allocation de soins (par exemple allocation de soins, allocation pour aveugles, prestation en espèces étrangère ou prestation de soins en nature)</li> <li>→ pension nationale ou étrangère, d'une retraite, d'un droit à la retraite ou d'un droit à une pension</li> </ul> </li> </ul> |
|---|--|

**Pension de veuve ou de veuf, pension pour partenaires enregistrés survivants -**

**Délai de déclaration : 2 semaines**

- Attribution / Montant / Modification / Suppression
  - d'une prestation en espèces de la sécurité sociale obligatoire (p. ex. rente accident)
  - d'une prestation en espèces de l'assurance-chômage
  - d'une aide au titre du développement du marché de l'emploi
  - d'une retraite ou d'une pension nationale ou étrangère ou d'une prestation similaire en vertu d'une promesse de pension d'un employeur basée sur un contrat

**d'une pension d'orphelin ou d'une allocation pour enfant - Délai de déclaration : 2 semaines**

- Changement de l'état civil de l'enfant (p. ex. mariage, partenariat enregistré, divorce)
- Décès de l'enfant
- en cas de maintien du paiement au-delà de 18 ans de l'enfant :
  - Attribution / suppression d'un droit à une allocation familiale (majorée)
  - Fin ou interruption de la scolarité, de la formation professionnelle ou des études
  - Service de présence ou service civil
  - Début et cessation d'une activité professionnelle
  - Bénéfice d'une prestation de l'assurance-chômage ou d'une aide au titre du développement du marché de l'emploi
  - Fin d'une activité bénévole
  - Suppression de l'incapacité de gain



**Rente de victime ayant vécu dans un orphelinat - Délai de déclaration : 4 semaines**

- Attribution / Montant / Modification / Suppression d'une compensation pour perte de revenus et de la prestation supplémentaire liée au revenu en vertu de la loi sur les victimes de crime

**Prime octroyée aux proches - Délai de déclaration : 4 semaines**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Attribution / Montant / Modification / Suppression du revenu perçu par un proche soignant               | <input type="checkbox"/> Admission de la personne faisant l'objet de soins au sein d'un établissement médico-social                               |
| <input type="checkbox"/> Début / fin d'une auto-assurance ou d'une assurance continuée au titre de soins prodigués à des proches | <input type="checkbox"/> Réduction du niveau de l'allocation de soins ou retrait de l'allocation de soins de la personne faisant l'objet de soins |
| <input type="checkbox"/> Fin des soins à domicile  | <input type="checkbox"/> Décès de la personne faisant l'objet de soins  |

**Indemnité transitoire - Délai de déclaration : 2 semaines**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Changement dans la situation familiale  | <input type="checkbox"/> Toute circonstance susceptible de compromettre le succès des mesures de rééducation (par exemple, non-participation aux mesures de rééducation demandées) |
| <input type="checkbox"/> Changement dans la condition du logement  |  |
| <input type="checkbox"/> Abandon du ménage en commun avec des proches qui sont pris en considération dans la somme de l'indemnité transitoire  | <input type="checkbox"/> S'il y a des enfants de plus de 18 ans  |
| <input type="checkbox"/> Demande / Attribution / Montant / Modification / Suppression d'une prestation en espèces récurrente de l'assurance-chômage (par exemple, allocation de chômage, aide d'urgence) et d'une allocation pour couvrir les frais de subsistance | → Interruption / fin de la scolarité ou de la formation professionnelle  |
|  | → Début d'une activité   |
|  | → Tout changement de revenu  |



## NOS ADRESSES

### Vous pouvez nous joindre:

- par téléphone au +43 (0)5 03 03
- par courrier
- par mail
- par fax
- en personne sur rendez-vous téléphonique

#### Landesstelle Wien

Friedrich-Hillegeist-Straße 1, 1020 Wien  
 E-Mail: [pva-lsw@pv.at](mailto:pva-lsw@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-28 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-27 170  
 Zone clients: Ghegastraße 1, 1030 Wien

#### Landesstelle Niederösterreich

Kremser Landstraße 5, 3100 St. Pölten  
 E-Mail: [pva-lsn@pv.at](mailto:pva-lsn@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-32 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-32 170

#### Landesstelle Burgenland

Ödenburger Straße 8, 7000 Eisenstadt  
 E-Mail: [pva-lsb@pv.at](mailto:pva-lsb@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-33 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-33 170

#### Landesstelle Oberösterreich

Terminal Tower, Bahnhofplatz 8, 4020 Linz  
 E-Mail: [pva-lso@pv.at](mailto:pva-lso@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-36 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-36 170

#### Landesstelle Steiermark

Eggenberger Straße 3, 8020 Graz  
 E-Mail: [pva-lsg@pv.at](mailto:pva-lsg@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-34 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-34 170

#### Landesstelle Kärnten

Südbahngürtel 10, 9020 Klagenfurt am Wörthersee  
 E-Mail: [pva-lsk@pv.at](mailto:pva-lsk@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-35 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-35 170

#### Landesstelle Salzburg

Schallmooser Hauptstraße 11, 5020 Salzburg  
 E-Mail: [pva-lss@pv.at](mailto:pva-lss@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-37 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-37 170

#### Landesstelle Tirol

Ing.-Etzel-Straße 13, 6020 Innsbruck  
 E-Mail: [pva-lst@pv.at](mailto:pva-lst@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-38 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-38 170

#### Landesstelle Vorarlberg

Zollgasse 6, 6850 Dornbirn  
 E-Mail: [pva-lsv@pv.at](mailto:pva-lsv@pv.at)  
 Fax: +43 (0)5 03 03-39 850  
 Rendez-vous: +43 (0)5 03 03-39 170

Vous trouverez les **obligations de déclarer** dans d'autres langues et d'autres informations détaillées sur différents thèmes (par exemple, reçu de paiement de pension, prime pour les proches) dans les brochures et les fiches d'information disponibles sur notre site Web à l'adresse **[www.pv.at](http://www.pv.at)**.

Code QR relatif aux obligations de déclarer dans d'autres langues:

